



Prise de position sur la disponibilité des vaccins antipneumococciques conjugués de valences différentes par groupe d'âge

Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) et Office fédéral de la santé publique (OFSP)

État : 07.03.2025

La CFV et l'OFSP recommandent de manière générale la vaccination avec un vaccin antipneumococcique conjugué (PCV) à tous les groupes d'âge et groupes à risque. En raison de la disponibilité récente des vaccins PCV15 (depuis 2023) et PCV20 (depuis l'automne 2024), qui montrent une plus grande couverture sérotypique que le PCV13, un PCV de valence plus élevée que le PCV13 est désormais recommandé pour les personnes à risque dès l'âge de 5 ans et pour toutes les personnes âgées de ≥ 65 ans. De plus, la recommandation pour les personnes déjà vaccinées avec le PCV13 âgées de ≥ 65 ans et les personnes à risque dès l'âge de 5 ans ont été réévaluées et adaptées. Par la présente prise de position, la Commission fédérale pour les vaccinations souhaite informer les spécialistes concernés sur les vaccins actuellement disponibles par groupe d'âge et par groupe cible.

Cette prise de position sera mise à jour dès que de nouveaux vaccins seront disponibles pour les différents groupes d'âge.

Vaccins antipneumococciques conjugués (PCV) disponibles par groupe d'âge et par groupe cible

Pour la primovaccination des nourrissons et la vaccination de rattrapage des enfants de moins de 5 ans, il convient d'utiliser des vaccins conjugués autorisés et remboursés pour le groupe d'âge et le schéma de vaccination recommandé («2+1» pour les nourrissons, etc.). Actuellement, les vaccins PCV13 et PCV15 sont autorisés et remboursés pour les schémas de vaccination correspondants à l'âge. La couverture sérotypique des deux vaccins est considérée comme équivalente compte tenu de la distribution des sérotypes parmi les cas de maladies invasives dans ce groupe d'âge (voir figure 1). L'utilisation du PCV20 dans le schéma de vaccination des nourrissons «2+1» est actuellement en cours d'évaluation par la CFV et ne serait pas recommandée hors autorisation de mise sur le marché.

Pour la vaccination des enfants à risque de moins de 5 ans, il convient d'utiliser des vaccins conjugués autorisés et remboursés pour la tranche d'âge concernée et pour les schémas de vaccination recommandés en fonction de l'âge («3+1» pour les nourrissons, etc.). Actuellement, les vaccins PCV13 et PCV15 sont autorisés et remboursés pour les schémas de vaccination correspondants à l'âge. La couverture sérotypique des deux vaccins est considérée comme équivalente compte tenu de la distribution des sérotypes parmi les cas de maladies invasives.

Lorsque plusieurs doses de vaccin sont recommandées, le même produit devrait idéalement être utilisé ; une vaccination commencée avec le PCV13 peut cependant être complétée avec le PCV15 ([Bili 2023](#)).



Pour les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes à risque à partir de 5 ans, la vaccination s'effectue en principe avec un PCV de valence plus élevée que le PCV13. Actuellement, le PCV15 et le PCV20 sont disponibles : l'autorisation et le remboursement (sous réserve de la franchise et de la quote-part) des deux vaccins se limitent aux personnes âgées de 65 ans et plus. La couverture actuelle des sérotypes des cas invasifs par le PCV20 chez les adultes est nettement plus élevée (> 20 %) à celle du PCV15 (voir figure 2). Il y a donc de bonnes raisons de privilégier l'utilisation du PCV20 à partir de 18 ans. Dans le groupe d'âge des 5–17 ans, la différence de couverture entre les vaccins PCV15 et PCV20 est moins élevée (voir figure 1) : les deux vaccins sont considérés comme équivalents.

Situation actuelle (07.03.2025) des vaccins antipneumococciques conjugués (PCV) disponibles par tranche d'âge/groupe cible et prise en charge des coûts par l'assurance obligatoire des soins (AOS)

| Âge / groupe cible | Vaccins disponibles par groupe cible | Prise en charge des coûts par l'AOS | |
|--|--------------------------------------|--|---|
| | | Personne non vaccinée avec un PCV | 1 dose unique avec un PCV de valence plus élevée que PCV13 pour les personnes déjà complètement vaccinées avec le PCV13 ¹⁾ |
| 0-4 ans (vaccination de base) | PCV13, PCV15 ³⁾ | Oui ²⁾ | Non recommandée et pas de prise en charge |
| 0-4 ans avec facteur de risque | PCV13, PCV15 ⁴⁾ | Oui ²⁾ | |
| Personnes à risque de 5 à 17 ans | PCV15, PCV20 ⁵⁾ | Non, recommandation hors étiquette ⁶⁾ | Non, mais vaccination recommandée |
| Personnes à risque de 18 à 64 ans | PCV15, PCV20 ⁵⁾ | | |
| Toute personne âgée de ≥ 65 ans | PCV15, PCV20 ⁵⁾ | Oui ²⁾ | Oui, sous certaines conditions ⁷⁾ |

¹⁾ Intervalle ≥ 1 an. Objectif : élargissement de la couverture sérotypique et non comme vaccination de rappel.

²⁾ Sous réserve de la franchise et de la quote-part.

³⁾ Un vaccin PCV autorisé et remboursé est en principe recommandé pour la primo-vaccination et la vaccination de rattrapage des enfants de moins de 5 ans. Actuellement (07.03.2025), les vaccins PCV13 et PCV15 sont autorisés et remboursés pour cette tranche d'âge et pour les schémas de vaccination recommandés («2+1», etc.). L'utilisation du PCV20 dans le schéma de vaccination «2+1» pour les nourrissons est actuellement en cours d'évaluation par la CFV.

⁴⁾ Un vaccin PCV autorisé et remboursé est en principe recommandé pour la vaccination des enfants à risque âgés de moins de 5 ans. Actuellement (07.03.2025), les vaccins PCV13 et PCV15 sont autorisés et remboursés pour cette tranche d'âge et pour les schémas de vaccination recommandés («3+1», etc.).

⁵⁾ En principe, il est recommandé d'utiliser un PCV de valence supérieure au PCV13. Actuellement (07.03.2025), les vaccins PCV15 et PCV20 sont disponibles (autorisation limitée aux personnes âgées de 65 ans et plus). En raison de la couverture sérotypique plus élevée, il y a de bonnes raisons de privilégier actuellement l'utilisation du PCV20 à partir de 18 ans.

⁶⁾ Etat actuel de la prise en charge des coûts cf. art. 12a OPAS (Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins) et liste des spécialités.

⁷⁾ Prise en charge des coûts uniquement pour les personnes âgées de 65 ans et plus qui n'ont pas encore été vaccinées contre les pneumocoques à la charge de l'AOS à l'âge ≥ 65 ans, sous réserve de la franchise et de la quote-part.



Recommandation pour les personnes de ≥ 65 ans et les personnes à risque âgées de 5 à 64 ans déjà vaccinées avec le PCV13

Afin d'élargir la couverture sérotypique, une dose unique complémentaires avec un PCV de valence plus élevée est désormais recommandée pour les personnes à risque de ≥ 5 ans et les personnes âgées de ≥ 65 ans déjà vaccinées avec le PCV13. Cette dose de vaccin PCV n'est explicitement pas recommandée en tant que vaccination de rappel. Dans un avenir proche, d'autres vaccins conjugués antipneumococciques de valence plus élevée, développés spécifiquement pour les adultes, sont attendus, raison pour laquelle, selon le risque individuel, il est également possible d'attendre.

L'intervalle recommandé après la dernière dose de vaccin PCV13 est de 1 an ; un intervalle minimal de 6 mois peut être appliqué pour des situations cliniques particulières le justifiant (par ex. début imminent d'une nouvelle immunosuppression, situation de pré-greffe).

Personnes déjà vaccinées avec le PCV15 ou -20 : Actuellement, il n'est pas recommandé aux personnes à risque âgées de 5–64 ans, ni aux personnes de ≥ 65 ans déjà vaccinées avec le PCV15 ou -20, de recevoir une dose supplémentaire de vaccin de valence plus élevée. La CFV procède présentement à une nouvelle évaluation, en tenant compte de la disponibilité d'un autre vaccin conjugué antipneumococcique de valence plus élevée (PCV21), récemment développé spécifiquement pour les adultes.

Remarque concernant la prise en charge des coûts par l'AOS : l'AOS ne prend actuellement en charge qu'une seule fois les coûts d'une vaccination antipneumococcique avec un PCV pour les personnes ≥ 65 ans. Les coûts d'une dose complémentaire unique avec le PCV15 ou le PCV20 pour les personnes ≥ 65 ans déjà vaccinées avec un PCV ne sont pas remboursés si les coûts de la vaccination antérieure ont été pris en charge par l'AOS à l'âge ≥ 65 ans. Cela peut concerner les personnes âgées de 65 ans et plus qui se sont fait vacciner avec le PCV13 depuis le 1.1.2023.

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Prévention et services de santé
Division Maladies transmissibles
Courrier électronique : www.ekif.ch



Figure 1 : Proportion (en %) des maladies invasives à pneumocoques de sérotype connu*, causées par un sérotype qui aurait été couvert par les vaccins PCV13, PCV15 ou PCV20. Enfants (groupe d'âge 0-4 ans et 5-17 ans) 2010–2023.

*Le sérotype est connu dans 57 à 100 % des cas selon les années. Peu de cas sont enregistrés chez les enfants, ce qui entraîne des fluctuations annuelles plus importantes dans les pourcentages.

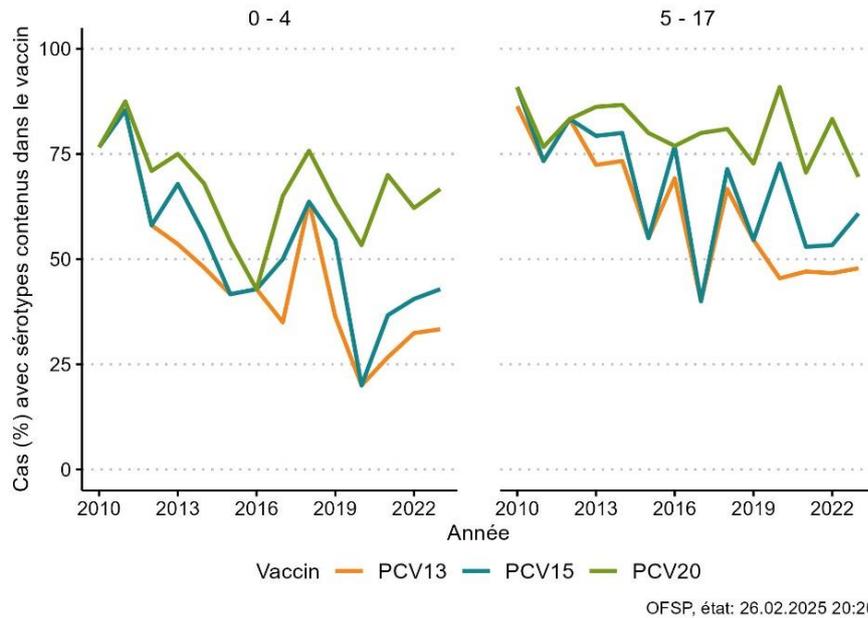


Figure 2 : Proportion (en %) de maladie invasive à pneumocoques de sérotypes connus*, causées par un sérotype qui aurait été couvert par les vaccins PCV13, PCV15 ou PCV20. Adultes (groupes d'âge 18-44, 45-64 et ≥ 65 ans) 2010–2023.

* Le sérotype est connu dans 57 à 100 % des cas selon les années.

